

PROGRAMME SUCRIER ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN CÔTE-D'IVOIRE

Catherine Aubertin

En 1974, le président Houphouët-Boigny effectue des tournées dans le Nord de la Côte-d'Ivoire. Les inégalités entre la région nord qui recouvre à peu près la zone de savane et la région sud qui recouvre à peu près la zone de forêt, deviennent insupportables. Le revenu annuel par tête des habitants du Nord n'atteint pas le quart du revenu moyen national. Les choix d'investissements avaient surtout jusqu'alors été consacrés au développement d'Abidjan et des productions forestières d'exportation : bois, café, cacao, huile de palme. Plus de la moitié des salariés travaille à Abidjan. L'exode rural dépeuple la savane. La situation est politiquement dangereuse.

Pourtant, grâce aux revenus tirés du café et du cacao, les caisses de l'État sont pleines. La stabilité politique dont jouit la Côte-d'Ivoire lui ouvre toutes grandes les portes du marché financier international. S'il est difficile de trouver des investisseurs (les Ivoiriens ne semblent toujours pas s'intéresser aux investissements productifs, les multinationales trouvent le coût de la main-d'œuvre trop élevé et le code des investissements trop restrictif...), il est aisé de trouver des fournisseurs et des réalisateurs d'ouvrages clés en main, d'autant plus que les systèmes d'assurances internationales (de type COFACE) assurent le paiement en cas de défaillance du pays acheteur.

On commence alors à chercher, en dehors de l'économie de plantation qui semble avoir atteint une limite géographique à son extension vers l'ouest, d'autres projets de développement. Après la création du port de San Pedro et du barrage de Kossou, on pense à diversifier la mise en valeur des richesses nationales tout en poursuivant une politique d'industrialisation. Pour les experts en planification, une production d'import-substitution, qui présente le mérite de réduire les importations, de développer les exportations et de satisfaire la demande locale, s'impose.

En 1974, il y a spéculation sur le marché du sucre. Le cours atteint 300 F CFA pour retomber à 50 F CFA six mois après. La canne à sucre peut être cultivée en savane. La Côte-d'Ivoire a importé la même année 52 500 tonnes de sucre pour une valeur de 5,8 milliards de F CFA. La pro-

duction de sucre apparaît tout naturellement comme le meilleur choix d'investissement.

Les sucreries sont réalisées très vite sous la direction de la SODESUCRE, société d'État à capitaux ivoiriens créée en 1971 et qui exploite déjà le complexe sucrier de Ferkessédougou. Des dix complexes sucriers projetés dans l'euphorie, cinq seront effectivement réalisés et selon des objectifs ambitieux : 5 000 hectares de plantation et 45 000 tonnes produites par complexe, emploi de hautes technologies, mécanisation poussée, irrigation généralisée. La consommation locale devait tout d'abord être satisfaite par la production de Ferké I et de Ferké II, les quatre autres complexes travaillant pour l'exportation, jusqu'à ce qu'à l'horizon 2 000 toute la production soit absorbée dans l'espace national.

Les investissements initiaux sont supérieurs à 260 milliards de F CFA, à peu près du même montant que la totalité du budget spécial d'investissement et d'équipement où ils ne figurent d'ailleurs pas. Les crédits-acheteurs étrangers représentent 75 % de l'investissement, il faut prévoir 200 milliards supplémentaires sur dix ans pour leur gestion.

LES EFFETS ÉCONOMIQUES

L'application de la *méthode des effets* montre après calcul que la valeur ajoutée nationale du projet est presque négligeable. En quinze ans de période de croisière, son total est de 72 milliards.

Le prix de revient du kilo de sucre est supérieur à 200 F CFA, ainsi répartis en pourcentage :

Produits pétroliers	3.0
Produits chimiques	3.5
Pièces de rechange, entretien	5.0
Emballage	1.0
Transports	5.5
Salaires	27.0
Frais divers de gestion	7.0
Intérêts sur emprunts	19.0
Amortissements	29.0
Total	100.0

Le prix du marché mondial est estimé à 100 F CFA/kg.

Le calcul des revenus directs et indirects de l'activité sucrière donne les résultats suivants pour les quatre agents de l'économie :

État	6 %
Ménages	37 %
Entreprises	9 %
Extérieur	48 %

C'est-à-dire que sur la fabrication d'un kilo de sucre, l'extérieur touche 96 F.

Dans le cas d'un complexe marginal qui ne produit que pour l'exportation, l'extérieur achète au prix du marché. L'État ivoirien perd donc (subventionne) 100 F CFA par kilo exporté. Les devises résultant de la vente sont presque totalement épongées par le transfert vers l'extérieur.

Dans le cas d'un complexe qui produit pour le marché local au prix fixé de 300 F CFA, l'arrêt des importations permet un gain en devises (100 F CFA par kg) mais crée une perte de ressources en non-recouvrement de taxes d'importation. La différence entre prix d'achat et prix de vente revenant à la caisse de péréquation se montait à 160 F CFA par kilo.

Le tableau suivant répartit les avantages-coûts, sur une année en millions de F CFA, pour les quatre agents selon la destination de la production.

	Complexe marginal	Complexe national
État	- 3 917	- 5 153
Ménages	+ 3 416	+ 4 391
Entreprises	+ 833	+ 1 971
Extérieur	- 114	+ 807
Valeur ajoutée nationale	+ 326	+ 1 209

Dans les deux cas, l'extérieur a autant intérêt à vendre des complexes sucriers que du sucre. Il y a un très lourd tribut à payer, en termes financiers comme en termes d'indépendance nationale, pour passer de l'importation à la production.

LES EFFETS INDUITS

Nous exposons le cas du complexe de Borotou.

Les retombées financières sur la région ne sont pas apparentes : pas de ville autour du complexe, pas de création d'activités facilement identifiables par les urbanistes et les comptables nationaux.

Quelques phénomènes apparaissent même comme négatifs au vu des statistiques : les contrats de cultures encadrées et les superficies cultivées ont régressé, les habitants préférant se livrer au commerce plutôt que de développer la production vivrière pour satisfaire la demande locale. En revanche, les cadres ivoiriens du complexe commencent à mettre en valeur, grâce aux facilités que permet leur situation, des plantations de riz.

Le complexe emploie 2 500 personnes dont environ 1 000 saisonniers. Pour la première fois en Côte-d'Ivoire, on voit se dessiner un mouvement de migration des villes vers l'intérieur et du Sud vers le Nord. Ce mouvement concerne essentiellement le personnel permanent qualifié, en particu-

lier les jeunes déscolarisés. Les travailleurs saisonniers non qualifiés, originaires de la proche région, sont instables. Seulement un sur cinq se représente d'une campagne sur l'autre. L'offre d'emplois semble accélérer l'exode rural. Un travail salarié à la SODESUCRE, décidé par les aînés, constitue un relais et un appel vers la ville pour les jeunes soumis à des structures familiales traditionnelles très contraignantes.

La rentabilité de la SODESUCRE est grevée par le rôle social (construction et entretien d'écoles, de routes, d'hôpitaux...) qui lui incombe. Dans ces conditions, on peut se demander si l'analyse strictement économique est bien apte à rendre compte de l'origine, du fonctionnement et des conséquences régionales et nationales du programme sucrier ivoirien.

UN CIRCUIT BRANCHÉ SUR LE MARCHÉ NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le programme sucrier est presque totalement financé par la Caisse de stabilisation, elle-même alimentée par le monopole de la commercialisation du café et du cacao. C'est cette même Caisse qui devra subventionner le sucre ivoirien.

Il est intéressant de suivre les différentes étapes de création et de répartition de la valeur dans leur relation avec les marchés. On peut proposer le schéma suivant :

- le planteur du Sud, qui utilise des manœuvres burkinabés, vend à la Caisse de stabilisation sa production. La fixation des prix est soumise à une logique politique plus qu'économique et a permis d'opérer une importante ponction étatique jusqu'à la chute des cours des années 80.
- pour la vente du café, du cacao et du sucre, la Caisse de stabilisation est bien obligée de se soumettre aux cours du marché international. Le débat autour de la réalité de l'échange inégal reste ouvert.
- la Caisse achète des biens de production à l'extérieur, mais on ne peut parler de marché car la concurrence fonctionne en sens unique : cinq des six complexes ont été réalisés de gré à gré, sans appels d'offres. L'extérieur ne prend aucun risque, toute la valeur ajoutée de son activité est produite chez lui.
- par ailleurs, c'est l'extérieur qui assure le financement des prêts, pour la plupart concédés au prix du marché et liés à des achats d'équipement souvent surfacturés.
- l'État ivoirien réalise par le biais d'une société d'État, sur les terres de l'État, des plantations et des usines. Le paysan du Nord passe dans le circuit monétaire et acquiert le statut de salarié. Sa productivité, au regard des normes de production et de rentabilité industrielles, est négligeable.

- le sucre est vendu à perte sur le marché international à un prix qui dépend surtout des mouvements spéculatifs. C'est le planteur de café, le contribuable et le consommateur ivoirien, ce dernier payant le sucre trois fois plus cher que le cours mondial, qui vont financer l'activité sucrière.

DISCUSSION

Pour analyser le programme sucrier nous avons utilisé des méthodes (techniques d'appréciation de projets, utilisation des agrégats de la comptabilité nationale, élaboration de comptes d'exploitation...) et des concepts qui induisent des normes d'une rationalité économique difficilement observable dans la société ivoirienne.

On arrive ainsi à quelques aberrations. La rémunération d'un travailleur doit, en économie classique, être égale à sa productivité marginale afin de maximiser l'avantage de son travail pour la collectivité. Dans de nombreux plans de développement qui utilisent les méthodes de la programmation, la mise à un travail salarié d'un travailleur venant d'une exploitation familiale traditionnelle tournée vers l'autoconsommation doit correspondre à un salaire de référence nul, voire négatif. En effet, la valeur marginale de la productivité du travailleur dans son village est considérée comme nulle par la comptabilité nationale, en particulier parce que sa production échappe au circuit monétaire. Former au travail industriel constitue un coût pour la collectivité...

On pouvait s'étonner de ne pas trouver d'effets induits. Seuls les aménageurs et les économistes n'en trouvent pas car les salaires versés ne rejoignent pas les circuits couverts par la comptabilité nationale. Cette masse monétaire est souvent rapatriée au village où elle est rarement investie dans un secteur productif, mais plutôt dans des dépenses de prestige ou dans des achats de biens de contrebande.

Le programme sucrier ne paraît pas avoir répondu aux conditions établies par l'économie pour être rentable. Comment aurait-il pu en être autrement quand par exemple, pour les mêmes normes de production, 6 000 personnes furent employées à Ferké 1 contre 2 500 à Borotou et qu'il arrivât qu'on cesse la production faute d'aire de stockage ? La compétence n'est qu'abstraction lorsqu'il y a dissociation entre le revenu et le pouvoir qu'offre un poste et le travail effectif exigé par le profil de ce poste. Le sens de l'intérêt général qui devrait guider les décisions obéit à d'autres lois qu'à celles qui régissent la science économique.

Le programme sucrier permit au gouvernement ivoirien, à l'époque, de resserrer autour de lui les notables du Nord et une couche de jeunes cadres employés dans les sociétés d'État. Ce qui apparaît trop facilement comme un gaspillage doit être considéré comme une forme de redistribution régio-

nale qui trouvait sa justification dans la recherche d'un meilleur équilibre au sein de la société ivoirienne.

Cette intervention s'appuie sur des enquêtes menées en Côte-d'Ivoire entre 1977 et 1980. On trouvera des analyses plus conséquentes du programme sucrier ivoirien dans :

AUBERTIN (C.), 1983 - *Le programme sucrier ivoirien : une industrialisation régionale volontariste*. Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 169. Paris. 191 p.

AUBERTIN (C.), 1983 - Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord ivoirien in *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XIX, n° 1, pp. 23-57.